

1 - CONSOLIDER LA PARTICIPATION DES HABITANTS DANS LE FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

1.2 - Favoriser l'implication des bénévoles d'activités dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du projet social et familles

PA 1.2.2 - ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS À METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE D'IMPLICATION DES BÉNÉVOLES DANS LA VIE DU PROJET SOCIAL ET DU PROJET FAMILLES

DIAGNOSTIC

Les bénévoles sont des acteurs incontournables dans la vie des structures d'animation de la vie sociale. Ils sont une force d'intervention qui permet aux structures de démultiplier les activités et d'augmenter les publics accueillis. À ce titre, les bénévoles font partie d'une équipe mixte bénévoles/salariés, au service des projets sociaux et familles.

Pourtant, les bénévoles sont le plus souvent uniquement considérés et accompagnés dans l'activité où ils interviennent sans qu'ils n'aient eu connaissance ni des projets, ni des valeurs de l'association.

L'accueil et l'intégration des bénévoles dans un parcours interne structuré et leur implication dans une activité de gouvernance de l'association, doivent être organisés et accompagnés par un référent interne au centre social. Il faut également veiller à une bonne articulation et un travail d'équipe entre les bénévoles et les professionnels du centre social.

Le suivi et la valorisation des bénévoles permettent une stabilité dans le temps.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

L'accompagnement de la montée en compétences des bénévoles doit permettre des interventions adaptées aux projets, tout en s'appuyant sur la plus-value de leurs savoir-faire personnels.

Les structures doivent mieux consolider, formaliser ce travail collaboratif ainsi qu'innover et composer avec de nouvelles formes de bénévolat. La richesse d'une collaboration salariés/bénévoles – souvent issus du territoire –, permet aux projets de rester ancrés dans la réalité de terrain.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➡ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➡ Caf du Rhône et Fédération des centres sociaux du Rhône

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➡ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➡ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➡ Techniciens et élus des communes et institutions partenaires

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➡ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➡ Favoriser la coopération professionnels/bénévoles dans les étapes d'évaluation et de renouvellement des projets sociaux et familles.

ACTION 2

- ➡ Organiser avec les bénévoles un processus d'évaluation des activités qu'ils animent.

ÉCHÉANCES

- ➡ Action 1 : 2023 à 2026
- ➡ Action 2 : 2022 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Qui est présent au moment de l'évaluation du projet social et et projet familles (administrateurs, bénévoles d'activité, usagers).
- Nombre de salariés formés et thématiques principales de formation.
- Les habitants et usagers participent à l'élaboration et l'évaluation du projet (diagnostic + priorités).
- Le projet comporte des indicateurs de suivi et évaluation, des temps d'évaluation avec les bénévoles et professionnels à minima 2 fois dans les 4 ans.